



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
HÉRAULT

Villeveyrac, le 29/12/2020

A  
SNCF Réseau  
Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

Objet : Avis sur le projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan

Modalités de la contribution : en ligne via la plateforme dédiée <https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/pages/exprimez-vous-0>

Madame, Monsieur,

La LPO Hérault est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement. Son siège est sis au 15 rue du Faucon crécerellette, 34 560 Villeveyrac et son objet social est d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

C'est dans le cadre de cet objet social que nous souhaitons par cette présente contribution (en complément de notre participation aux ateliers de concertation, aux audits des garants de la concertation, etc.) vous apporter notre avis, sur le tronçon héraultais, quant au projet porté par SNCF Réseau de :

- réalisation d'une ligne nouvelle sur 150 km entre Montpellier (Hérault) et Toulouges (Pyrénées-Orientales), reliant le Contournement de Nîmes Montpellier (CNM) au nord et la section internationale France Espagne au sud (Línea Figueras Perpignan) ;
- raccordements (30 km) au réseau existant ;
- création de 2 gares nouvelles pour desservir l'Ouest héraultais (à Béziers) et l'Est audois (à Narbonne). Les gares existantes de Sète, Agde, Béziers, Narbonne et Perpignan continueront d'être desservies grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante ou en correspondance avec des services régionaux.

Tout d'abord, il nous paraît important de souligner que la LPO Hérault est favorable au transit (voyageurs, transports de marchandises) ferroviaire dans la mesure qu'il s'inscrive comme une alternative aux transits routiers, maritimes et aériens, dont les émissions polluantes majeures sont largement reconnues.

Toutefois, au vu de l'ampleur du projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, probablement l'une des plus impactantes pour l'environnement que le territoire héraultais ait connu, il nous est tout aussi important de vous faire part de la nécessité impérieuse que ce projet soit réalisé à la hauteur des enjeux environnementaux qu'il va affecter.

Dans un cadre général, nous tenons à souligner l'exigence qui doit être portée à la doctrine Éviter, Réduire, Compenser en appuyant sur Éviter et Réduire (ERC) face au constat de l'impossibilité à appréhender les impacts environnementaux dans leur ensemble et donc d'autant plus à les compenser. En l'état, nous éprouvons certaines inquiétudes quant au fait que la concertation engagée s'appuie essentiellement sur la perspective de compensation et non sur l'évitement et la réduction des impacts de ce projet. Nous demandons donc, à ce titre, que cette concertation soit complétée d'un travail majeur impliquant les citoyens dans l'approche d'évitement et de réduction, afin que SNCF réseau puisse démontrer avec transparence que le projet retenu est celui de moindre impact quant aux enjeux environnementaux, y compris dans une approche d'impacts et d'enjeux cumulés sur ce territoire.

Aussi, nous tenons à exprimer notre désapprobation face au constat que le réseau existant n'ait pas été plus mis à profit, mais aussi que les tronçons mixtes (fret & voyageurs) n'aient pas été systématisés, notamment vers l'ouest au-delà de Béziers. A ce titre, considérant l'existant, nous sommes défavorables à la construction des nouvelles gares, lesquelles contribueront à aggraver les phénomènes d'urbanisation et donc d'artificialisation des sols, d'altération et de destruction d'habitats d'espèces, d'altération et de destruction des fonctionnalités écologiques, etc. d'autant plus qu'elles seront excentrées par rapport aux cœurs urbains.

Ensuite, nous tenons à mettre en valeur l'ampleur jamais égalée des impacts du projet sur d'innombrables habitats, espèces communes et protégées et fonctionnalités écologiques. En effet, la plaine littorale héraultaise, de par ses caractéristiques biogéographiques, concentre une biodiversité exceptionnelle déjà particulièrement fragilisée par les innombrables atteintes à l'environnement, qu'elles soient liées à l'urbanisation, au développement d'infrastructures industrielles, aux dérives de l'agriculture intensive, aux pollutions diverses, etc. Cette biodiversité se traduit par de nombreux classements de ces territoires en zones Natura 2000, en Arrêtés de Protection de Biotope, en Réserves Naturelles, en Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, en Trames Vertes et Bleues, etc. Au-delà de leur importance pour les espèces communes, ces territoires sont également concernés par d'innombrables Plan Nationaux d'Actions (PNA) engagés par l'État, sur des moyens publics, en faveur de la préservation d'espèces menacées, dont par ailleurs la LPO est opératrice pour nombre d'entre eux. Or, le projet va impacter, en tout ou partie, ces territoires et donc la biodiversité et fonctionnalités écologiques qu'ils hébergent et les éventuels programmes qui les protègent. A ce titre, nous avons été interpellés par le manque de moyens accordés à l'implication des acteurs de la protection de la nature dans ce projet. Par exemple quant au fait que les comités de pilotage des PNA concernés n'aient pas été officiellement consultés et impliqués (par des groupes de travail dédiés par exemple) quant aux différentes mesures ERC. C'est pourquoi nous demandons que des moyens soient accordés à l'ensemble des acteurs de la protection de la nature (Autorités Environnementales, AFB & ARB, CSRPN, Opérateurs N2000, PNA, Gestionnaires d'Espaces Naturels, Associations, Collectifs citoyens, etc.) pour leur permettre de s'impliquer et de s'exprimer, malgré le contexte sanitaire contraignant (qui ne peut justifier ces manquements), dans des groupes de travail ou comités spécifiques aux mesures ERC, dans la perspective d'optimiser la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gouvernance du projet.

Dans cette optique, nous demandons également qu'une approche évaluative rigoureuse soit engagée en impliquant les centres de recherches, les autorités environnementales et les acteurs de la protection de la nature afin d'apporter une lecture factuelle vulgarisée, basée sur des indicateurs représentatifs quant à la prise en compte concertée des enjeux environnementaux évolutifs durant la phase de chantier, mais aussi sur l'ensemble de la phase d'exploitation.

En conclusion, tout en considérant l'utilité du projet de ligne nouvelle Montpellier Perpignan, l'ampleur des impacts environnementaux est telle que nous considérons qu'à ce jour leur prise en compte n'est pas à la hauteur de ce qu'ils représentent et nous demandons donc à ce que l'ensemble de nos attentes puisse trouver une issue favorable, faute de quoi nous ne pourrions qu'émettre un avis défavorable.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à cet avis, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour la LPO Hérault  
Le Président  
Pierre Maigre

